

Commission de Suivi de Site MDPA

12 JUILLET 2021

Procès-verbal

ORDRE DU JOUR

1

Ordre du jour.....2

I. Approbation du règlement intérieur.....3

II. Présentation et échanges sur l'étude technique et financière de la faisabilité de la poursuite d'un déstockage partiel en parallèle de la poursuite du confinement par le groupement ANTEA-TRACTEBEL.....4

III. Points divers.....7

Monsieur LAUGIER, Préfet du Haut-Rhin, ouvre la séance à 14 heures 30.

En préambule, Monsieur LAUGIER indique que cette séance sera l'occasion d'une présentation du rapport de l'expert ANTEA qui fonde la décision politique intervenue au mois de janvier concernant le site Stocamine. Une prochaine séance de la CSS sera organisée le 30 septembre 2021 afin d'aborder l'évolution du site et de présenter les conclusions de l'étude demandée lors de la CSS d'avril 2019 concernant les interactions entre l'eau constitutive des bétons de remblaiement et les déchets.

Monsieur AULLEN, Président du collège Riverains et associations, prononce la déclaration en annexe au nom des associations .

Monsieur AULLEN remet à Monsieur le Préfet les pétitions et les motions des communes alsaciennes.

Monsieur DUBEL (Cité Langenzug) prononce la déclaration en annexe.

Monsieur DUBEL remercie Monsieur le Préfet d'avoir communiqué au collège Riverains et associations la nature et le coût des études engagées par la Direction. Il souligne que ces études vont toutes dans le sens de la Direction et sont financées par les contribuables, pour un montant de 7 millions d'euros. Enfin, Monsieur DUBEL souhaite connaître le montant des coûts des procédures engagées par Stocamine-MDPA devant le Tribunal administratif de Strasbourg et devant la Cour administrative d'appel de Nancy.

Monsieur AULLEN souligne qu'une nouvelle association a demandé à intégrer la CSS au mois d'avril. Cette demande devrait avoir été traitée.

I. Approbation du règlement intérieur.

Monsieur le Préfet s'enquiert d'éventuelles remarques sur le règlement intérieur.

Monsieur SCHELLENBERGER (Député du Haut-Rhin) remarque que le format de la CSS ne lui semble plus satisfaire à la nécessité de dialogue et de transparence après la décision prise par la ministre de la Transition écologique de confiner les déchets encore stockés dans la mine. Il ne doit plus s'agir d'une instance de contrôle de l'Etat sur ses propres actions, mais plutôt d'une autorité indépendante sur le modèle des commissions locales d'information et de surveillance (CLIS). Monsieur SCHELLENBERGER annonce qu'il déposera une proposition de résolution au Parlement afin de suggérer que cette commission soit placée sous l'autorité de celui-ci, ou sous celle d'une collectivité locale, dans le but de garantir la séparation des pouvoirs.

Monsieur le Préfet assure que, dans l'attente de cette proposition et de son éventuelle application, la CSS demeurera le reflet des expressions de ses différents membres. Le sujet de cette commission est difficile, néanmoins la parole restera libre et chaque interlocuteur sera considéré avec respect.

Madame VALLAT (Conseillère d'Alsace) rappelle que la Collectivité européenne d'Alsace a proposé d'assurer la maîtrise d'ouvrage du déstockage et a rappelé lors de son installation qu'une consultation alsacienne serait menée sur le suivi de cette question.

Madame KIEFFER (CLCV) demande la reconstitution d'un groupe de travail qui existait précédemment au sein de la commission. Réunissant un membre de chaque collège, ce groupe doit être chargé de procéder à une visite des installations.

Madame SCHUMPP (MDPA) rappelle que l'exploitant demeure responsable de la sécurité des personnes qui descendent dans la mine, mais n'y est pas opposée. En raison du changement d'opérateur minier et de l'installation du chantier de confinement, la circulation dans la mine est actuellement dense. Une visite pourrait être envisagée fin septembre ou début octobre pour un maximum de quatre personnes membres de la CSS avec une préparation et un encadrement adéquats.

Monsieur le Préfet s'enquiert de précisions sur l'objectif de cette visite.

Monsieur AULLEN explique que la visite a pour but d'observer l'évolution du chantier et devrait être renouvelée tous les six mois au minimum.

Monsieur le Préfet propose en conséquence d'organiser un groupe de travail réunissant un membre de chaque collège, qui aura pour mission de rapporter aux membres de la CSS l'évolution des travaux de confinement tous les six mois.

Monsieur CAZIN (Directeur adjoint, DREAL) présentera une proposition construite en ce sens lors de la réunion de septembre.

Monsieur DUBEL indique qu'il approuve le règlement intérieur présenté, mais souhaite qu'il soit appliqué. Il demande que, lors de la CSS de septembre, l'entreprise SAARMontan, qui a réalisé le déstockage partiel de la mine, soit entendue sur les conséquences en matière d'environnement et de santé.

Monsieur SCHELLENBERGER s'étonne de cette requête et rappelle que SAARMontan a été entendue sans difficulté lors de la mission d'information parlementaire sur le sujet.

Monsieur DUBEL souligne que l'entreprise SAARMontan a constaté que 20 % des colis déplacés pour permettre le déstockage du mercure ne respectaient pas le cahier des charges. Or le règlement intérieur prévoit que la CSS informe la population sur les problèmes de santé pouvant être engendrés par cette situation.

Monsieur AULLEN signale que deux articles parus récemment dans Rue 89 et dans le Badische Zeitung prètent à réflexion sur la nature des colis déplacés. Il demande que davantage de détails soient présentés à la CSS sur ce sujet.

Monsieur le Préfet indique qu'il examinera si ce sujet mérite d'être exploré.

En l'absence d'autres remarques, le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité.

II. Présentation et échanges sur l'étude technique et financière de la faisabilité de la poursuite d'un déstockage partiel en parallèle de la poursuite du confinement par le groupement ANTEA-TRACTEBEL

Madame DUGENEST (ANTEA) présente les points clés et les principales conclusions de l'étude, qui consistait à confronter le principe du déstockage à trois éléments principaux : les possibilités d'éliminer les déchets déstockés, l'état de la mine et une estimation des aménagements à réaliser au préalable. En parallèle, une analyse des risques accidentels et professionnels en fond et en surface ainsi qu'une analyse des impacts environnementaux du déstockage ont été menées.

Cinq scénarios ont été cotés selon quatre critères (conditions de sécurité, bénéfice environnemental, délai de réalisation et coût) et comparés au scénario initial S1 :

- S1 : Situation résultant du déstockage des déchets mercuriels et phytosanitaires, achevé fin 2017, comprenant le confinement définitif des déchets non déstockés et la construction de douze barrages. La construction des barrages est actuellement opérée par l'entreprise Bouygues. Son achèvement est prévu au plus tard en 2025 et sera suivi du désarmement et du remblayage des puits en 2027.
- S2 : Déstockage total à l'exception du bloc 15, inaccessible, dont le déstockage n'est plus envisageable.
- S3 : Déstockage total à l'exclusion des résidus d'incinération, des déchets amiantés et des déchets générés par le déstockage de 2015 à 2017.
- S4 : Sélection des déchets prioritaires à déstocker compte tenu de leur impact potentiel sur la nappe phréatique. Sur la base d'études de l'INERIS et d'approches complémentaires d'études d'interaction et d'études des gisements, le scénario S4 a été élaboré pour permettre d'atteindre un taux de déstockage optimal des déchets contenant du mercure, du cadmium, du chrome et de l'arsenic.

Deux scénarios complémentaires, S5 et S6, ont pour priorité l'achèvement des travaux de déstockage et de confinement avant fin 2027. Pour S5, la quantité maximale de déchets pouvant être retirée avant cette échéance a été estimée, tandis que le scénario S6 consistait à imaginer un confinement partiel en parallèle des opérations de déstockage.

L'étude des possibilités d'élimination des déchets déstockés, après analyse des filières, a mis en évidence que la principale destination reste le stockage, soit en stockage profond dans des mines de sel en Allemagne, soit en installations de stockage de déchets dangereux (ISDD) en France.

Sur le plan des risques professionnels, tous les scénarios présentent un risque fort. Pour les risques accidentels en fond, S2 présente un risque fort, S3 et S4 un risque moyen et S5 et S6 un risque faible. En matière de risques accidentels en surface, tous les scénarios sont équivalents. Concernant l'impact environnemental, S2 se démarque par un impact négatif fort. Globalement, le niveau d'impact environnemental est élevé pour l'ensemble des scénarios, avec un bénéfice environnemental local sur la nappe phréatique d'Alsace non démontré pour l'ensemble des scénarios. En matière de délais, seuls S5 et S6 permettent d'achever le confinement au plus tard en 2027. Le budget des scénarios S2 à S6 est compris entre 205 et 456 millions d'euros, contre 128 millions d'euros pour le scénario S1.

Monsieur SCHELLENBERGER remarque que S5 et S6 sont le fruit d'une commande complémentaire visant à envisager un déstockage partiel avant 2027, qui semble constituer un seuil de risque indépassable. Il remercie Monsieur le ministre DE RUGY d'avoir diligenté cette étude. Le rapport mettant en évidence l'urgence de prendre une décision de déstockage complémentaire, Monsieur SCHELLENBERGER déplore que la nouvelle ministre de la Transition écologique ait pris en janvier 2021 la décision de l'enfouissement total des déchets restants. La possibilité de déstocker existe encore mais se réduit au fil du temps, tandis que la victoire de la non-décision se renforce peu à peu.

Madame WILLER (Vice-présidente, Région Grand Est) indique que, sur la base de cette étude, la Région Grand Est a pris attache avec les différents acteurs du traitement des déchets dangereux afin de poursuivre l'excavation. Afin de pouvoir émettre cette nouvelle proposition, la Région a besoin d'obtenir des services de l'Etat des données complémentaires ainsi que la possibilité d'accéder au site pour la réalisation d'essais et d'expertises complémentaires.

Monsieur AULLEN appelle à réunir d'urgence toutes les instances en présence, CEA, Conseil régional et cabinet du Préfet, afin d'avancer au plus vite sur ce dossier.

Madame KIEFFER regrette que le rapport de l'Expert ANTEA n'ait pas été transmis aux membres de la CSS en amont de la réunion. Elle demande que ce rapport soit transmis dans les plus brefs délais et souhaite savoir si les membres de la CSS peuvent poser des questions sur la présentation directement à l'Expert. Madame KIEFFER rappelle en outre que, lors de la dernière CSS de janvier 2019, le collège des associations avait demandé que le scénario S2 soit particulièrement présenté. Le développement des scénarios S5 et S6 est regrettable.

Madame KIEFFER rappelle que les scénarii S2, S3 et S4 avaient précédemment fait l'objet de la remarque que des mesures fortes devaient être mises en œuvre en matière de protection de l'environnement et demande que ces mesures soient détaillées. Madame KIEFFER déplore le coût engagé dans cette étude au regard de la décision prise par Madame la ministre en janvier.

Enfin, Madame KIEFFER rappelle qu'à plusieurs reprises, les membres de la CSS ont souligné que la présence de cyanure rendait problématique toute introduction d'eau dans la mine. Ce problème doit être examiné avec l'expert Curium lors de la CSS de septembre. Toutefois, Madame KIEFFER demande quelles mesures de précautions sont prises pour les opérations de confinement déjà en cours.

Monsieur BARBEREAU (Alsace Nature) s'étonne que, dans le scénario S2, il soit prévu pour le confinement du site 86,5 millions d'euros, alors que pour S1, le confinement est évalué à seulement 69,5 millions d'euros. Dans la mesure où le scénario S2 consiste à un déstockage total, Monsieur BARBEREAU ne comprend pas que ce scénario affiche le coût le plus important pour le confinement.

Monsieur GOEPFERT (Vice-président, M2A) rappelle que la présence du bloc 15 rend le confinement indispensable quel que soit le scénario retenu. Par ailleurs, Monsieur GOEPFERT souligne qu'en surface, les potentiels champs de captage d'eau sur le territoire de Wittelsheim sont tous pollués. Protéger la nappe phréatique des pollutions en surface constitue un défi bien plus urgent que le déstockage de Stocamine. En complément, des techniques plus performantes peuvent être imaginées pour surveiller l'ennoyement de la mine.

Madame VALLAT considère que toute pollution de l'eau doit être évitée. Elle regrette que le déstockage de ces déchets n'ait pas été mis en œuvre plus tôt. Les moyens de dépollution des eaux des substances présentes à Stocamine n'ont pas été abordés. L'expertise estime à 1 000 ans le délai avant l'ennoyage de la mine, toutefois les piézomètres existants devraient faire l'objet d'un suivi régulier.

Madame SCHUMPP précise que l'arrêté préfectoral de 2017 a prescrit aux MDPA la réalisation d'un nouveau réseau piézométrique en aval hydraulique de Stocamine. Ce réseau a été réalisé et son état initial a été mesuré en fin d'année dernière. Des relevés réguliers sont assurés, même s'il n'est pas possible d'observer un impact du stockage sur la nappe phréatique à ce jour. Par ailleurs, deux sondages profonds permettent d'envisager la vitesse d'ennoyage et de la comparer aux hypothèses établies.

Madame VALLAT revient sur les doutes exprimés par Monsieur DUBEL au sujet du contenu réel des colis de déchets. Un taux de 20 % de non-conformités pourrait représenter 10 tonnes de déchets dont la composition exacte n'est pas connue. Par conséquent, il lui semble primordial d'élucider cette question.

Madame SCHUMPP rappelle que le bilan des opérations de déstockage a été publié par MDPA et ne mentionnait pas un tel taux de non-conformité. Madame SCHUMPP souligne que la justice a été saisie de cette question à travers la plainte déposée par Alsace nature.

Monsieur SCHELLENBERGER souligne que le taux de 20 % de non-conformité portait sur le cahier des charges des emballages des colis.

Monsieur GOEPFERT estime que, dans la mesure où une partie des colis est endommagée, si les doutes sur la composition de ces colis étaient avérés, il serait, à plus forte raison, préconisé de ne plus les manipuler et de renoncer au déstockage.

Monsieur AULLEN souligne que, pour les générations futures, cette attitude revient à laisser une bombe à retardement sous terre. Les risques potentiels liés à l'interaction de ces substances variées au contact de l'eau sont impossibles à évaluer. Le délai évoqué de 1 000 ans avant l'ennoyage reste hypothétique. Un doute sur la nature des produits stockés devrait au contraire peser en faveur du déstockage. Monsieur AULLEN suggère que les réticences constatées à propos du déstockage pourraient être motivées par une volonté de ne jamais révéler l'étendue de ces non-conformités.

Monsieur GOEPFERT convient que l'incendie du bloc 15 a démontré que certains déchets n'étaient pas conformes à la liste des substances autorisées. Toutefois, il rappelle que l'opérateur SAARMontan a largement confirmé la conformité des colis manipulés avec l'échantillonnage fournie.

Monsieur DUBEL s'avoue sceptique au sujet de la durée d'ennoyage annoncée par les experts et rappelle que la MDPA, en 2008, avait calculé un délai de 150 ans pour l'ennoyage du secteur ouest. Par ailleurs, Monsieur DUBEL indique disposer de contacts avec des salariés de SAARMontan qui peuvent témoigner des doutes sérieux existant sur le contenu d'un certain nombre de colis. Monsieur DUBEL réitère par conséquent que SAARMontan doit être entendue par la CSS. L'opérateur pourrait également confirmer l'expertise réalisée par le BRGM concernant l'extraction de tous les déchets et fournir un avis sur le coût du déstockage.

III. Points divers

Monsieur DUBEL souhaite savoir, dans le cadre de la préservation de la nappe phréatique, si le terail de décharge du puits Amelie 1 sera dépollué.

Monsieur VILLEREZ (DREAL) répond que les modalités retenues à ce stade pour ce terail sont le confinement. Ces modalités font l'objet d'une surveillance et ne sont pas nécessairement pérennes. A ce jour, la surveillance de ce terail ne génère pas de remise en cause stratégique.

Monsieur BARBEREAU réitère sa demande d'explications sur le coût du confinement pour le scénario S2.

Madame DUGENEST explique que, dans ce scénario, le déstockage maximal entraîne la nécessité de combler l'espace vide. Le surcoût lié au confinement correspond par conséquent à un apport de matériaux, à la mise en œuvre du remblayage et aux délais allongés des travaux.

Monsieur le Préfet rappelle que, consécutivement à la décision politique intervenue en janvier, cette présentation détaillée de l'expertise vise à mieux comprendre ce choix. La décision a été prise à la lumière des considérations scientifiques et techniques qui viennent d'être exposées. L'ordre du jour de la prochaine séance portera sur les opérations de confinement et leur suivi.

Monsieur le Préfet confirme avoir pris note des remarques émises par Madame la Présidente du Conseil régional et par Madame la représentante de la Collectivité européenne d'Alsace. Si les exécutifs souhaitent engager une démarche de reprise de la maîtrise d'ouvrage des opérations, Monsieur le Préfet les invite à adresser leur demande à Madame la ministre. Sans pouvoir gommer les amertumes liées à la solution retenue, cette séance a néanmoins permis d'élaborer un dialogue franc. La décision du confinement de Stocamine ayant été prise, il convient désormais de la mettre en œuvre dans des conditions optimales, à moins qu'une nouvelle proposition n'obtienne gain de cause.

Monsieur le Préfet remercie les membres de la CSS pour la qualité de leurs échanges et les assure de toute sa compréhension au sujet des positions exprimées.

La séance est levée à 16 heures 50.

Le Préfet du Haut-Rhin



Louis LAUGIER

Déclaration liminaire de M Aullen au nom du collège des associations :

« Comme en janvier 2019, quelques heures avant la réunion de la CSS, Monsieur DE RUGY annonçait par voie de presse le confinement des déchets, Madame POMPILI, quelques heures avant sa venue, a donné une interview à la presse régionale dans laquelle elle émettait déjà son avis, en l'occurrence le stockage illimité des déchets. Lors de la visite, des membres du collège des associations ont demandé à participer à la visite de fond, sans succès. Le soir, nous étions invités en préfecture pour un débat public. Là encore, on a essayé de nous convaincre du bien-fondé du confinement des déchets, avec des arguments dont certains étaient à peine crédibles, notamment au sujet du transport des déchets, lorsque l'on sait combien de milliers de tonnes de déchets transitent sur les routes françaises. En fin de réunion, Madame la ministre de la Transition écologique annonçait une décision fin janvier. A peine plus de douze jours plus tard, le couperet tombait : Madame POMPILI décidait le confinement des déchets.

De qui se moque-t-on ? Des parlementaires qui ont dirigé l'enquête parlementaire flash, et qui à l'unanimité prônent le déstockage des déchets ? Des citoyens, élus et associations qui ont émis un commentaire lors de l'enquête publique de décembre 2016, demandant le retrait des déchets ? Des plus de 30 000 personnes qui ont signé les différentes pétitions en ligne en faveur du déstockage ? De la sénatrice Sabine DREXLER ainsi que du député Bruno FUCHS qui ont remis au Premier ministre une tribune signée par des centaines d'élus et de responsables d'associations ? Des plus de 150 motions signées par les différentes communes alsaciennes ? Des parlementaires allemands qui ont écrit au Président de la République, exprimant leurs craintes de voir leurs ressources en eaux polluées ? De toutes les associations, syndicats et habitants qui, depuis des décennies, militent pour le déstockage des déchets ?

Le collège Riverains et associations environnementales demande un moratoire sur les travaux de confinement jusqu'à l'issue du procès au Tribunal administratif d'appel de Nancy, ainsi que de la plainte déposée le 30 juin au Pôle régional environnement de Strasbourg. Nous demandons une réunion rapide avec le Président de la Collectivité européenne d'Alsace, qui proposait au Premier ministre le 23 janvier de prendre la maîtrise d'œuvre du déstockage des déchets ; avec le Président de la Région Grand Est, qui dans un courrier du 2 juillet, nous a confirmé être en contact avec trois industriels suite à son appel dans le journal Le Monde du mois de janvier ; avec les parlementaires allemands qui nous ont écrit : « nous serions heureux de mettre à disposition notre expertise pour trouver une alternative responsable » ; ainsi qu'avec les associations, syndicats et citoyens qui militent de longue date en faveur du déstockage. »

Jean Marie DUBEL
ASSOCIATION CITE LANGENZUG
SYNDICAT CFTC POTASSE

INTERVENTION LORS DE LA CSS DU 12 JUILLET 2021

Monsieur le Préfet Président de la CSS STOCAMINE, Mesdames et Messieurs,

Aujourd'hui nous devons approuver le règlement intérieur, alors que pendant deux ans, 1 trimestre et un jour vous n'avez pas réuni de CSS, et que pendant ce temps les MDPa ont allègrement continué à travailler normalement comme si de rien n'était. Dans ce dossier l'Etat se fiche royalement des élus, des associations, des syndicats, des associations et de la population.

Je me permets d'intervenir suites aux interrogations que j'ai demandées lors de CSS du 11 avril 2019.

1) J'avais protesté contre le transfert du dossier Stocamine de la Sous Préfecture de Thann vers la Sous Préfecture de Mulhouse.

Je constate en lisant l'ordre du jour, que je ne dispose pas de la liste des présents à la CSS de ce jour et nous n'avons pas les documents papier ANTEA-TRACTEBEL.

2) J'avais demandé que l'on remplace la Direction des MDPa/STOCAMINE.

Nous savons tous que Monsieur ROLLET a fait valoir ses droits à la retraite.

Mais c'est la Direction toute entière qui est complice du non respect du cahier des charges, des mensonges et de la dilapidation des deniers publics. Elle est manifestement incompétente dans le traitement des risques chimiques liés au confinement et bétonnage de Stocamine.

Nous vous remercions de bien avoir voulu nous communiquer la nature et le coût des études engagées par la Direction. Toutes ces études vont dans les sens de la direction et avec l'argent des contribuables, soit 7 M€.

Nous vous demandons de bien vouloir nous communiquer le montant des coûts des procédures engagées par les MDPa/STOCAMINE devant le Tribunal Administratif de Strasbourg et devant la Cour Administrative d'Appel de Nancy.

Point 1 : approbation du règlement intérieur

J'approuve ce règlement intérieur, mais je souhaite qu'il soit appliqué. Je vous demande donc, que lors de la prochaine CSS de septembre l'entreprise SAARMONTAN qui a effectuée le déstockage partiel, soit entendue.

Nous voulons connaître les conséquences en matière d'environnement et de santé humaine découlant du non respect du cahier des charges d'environ 20% des colis déplacés lors du déstockage partiel.

Point 2 : présentation de l'étude ANTEA-TRACTEBEL

(Josiane intervient sur ce point)

Point 3 : divers

Dans le cadre de la préservation de la nappe phréatique, le terril décharge brute de la mine Amélie I sera-t-il dépollué ?